Ville de Fribourg

Plan d'aménagement local
Dossier d'affectation

Plan des limites de construction, des alignements obligatoires et des périmètres d'évolution (6 / 7)

5e enquête publique

Version: v.f. Date: 28.04.2023

Format: 901 mm x 1060 mm Échelle: 1 : 2'000

Visa de la Direction de l'Édilité — Date

Andrea Burgener Woeffray
Directrice de l'Édilité

Enrico Slongo
Architecte de ville

Delphine Galliard
Cheffe de projet

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg

N° 17 du 29.04.2023 au 28.05.2023

Adopté par le Conseil communal de Fribourg — Date 04.06.2024

Thierry Steiert
Syndic

David Stulz
Secrétaire de ville

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement — Date

Jean-François Steiert
Conseiller d'État Directeur

Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 04 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'État le 23 décembre 1993.
La révision générale du Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018, N° 25 du 21 juin 2019, N° 38 du 19 septembre 2020 au 19 octobre 2020 et N° 22 du 04 juin 2022 au 04 juillet 2022.

Plan des limites de construction, des alignements obligatoires et des périmètres d'évolution

- Limites de construction
- Alignement obligatoire
- Alignement obligatoire sous arcade
- Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions
  Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement
- Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux
- Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière)

Contenu indicatif

- Aire forestière (AF)
- Zone verte de protection du paysage (ZVPP)
- Cours d'eau naturel
- Espace réservé aux eaux
- Ligne à haute tension
- Périmètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)
- Plan d'aménagement de détail (PAD)
- Secteur de protection des fortifications

0 100 200 Mètres

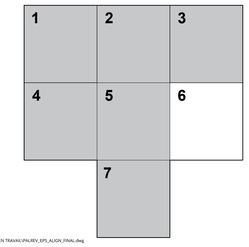

Fichier: G:\Urbanisme et Architecture\01_DUU_VILLE\PAL_REVISION\07_EP_5_2023\4_DOCUMENTS\2_EN TRAVAIL\PAL\REV_EPS_ALIGN_FINAL.dwg
Fichier PDF: G:\Urbanisme et Architecture\01_DUU_VILLE\PAL_REVISION\07_EP_5_2023\4_DOCUMENTS\2_EN_TRAVAIL\Plans PDF\
Plan cadastral: Service du cadastre et de la géomatique, État de Fribourg, 28.12.2022 (MN95)